

2025

MAISON DES ASSOCIATIONS

RAPPORT FINANCIER

Assemblée Générale Ordinaire

Lundi 15 juin 2026

Le CAP - Maison des Associations



   COJEP Moselle

 info@cojepmoselle.org

COMPTE DE RESULTAT

Les charges

Les *charges d'exploitation* s'élèvent à 407 323 € (contre 362 873€ en 2024) et se répartissent comme suit :

- Les achats, services extérieurs et autres services extérieurs s'élèvent à 113 109€ contre 121 415 en 2024. On y retrouve principalement les charges de fonctionnement + charges liées aux actions dont l'enveloppe dédiée aux prestations de conseils DLA.
- Les impôts et taxes s'élèvent à 4574€
- Les charges de personnel s'élèvent à 281 715€ en 2025. Elles sont en augmentation par rapport à 2024 du fait de l'embauche d'un nouveau chargé de mission DLA et d'une chargée de communication en alternance.
- Les dotations aux amortissements et provisions représentent 7159€ et se décomposent comme suit :
 - o 945€ d'amortissement sur immobilisations (relatifs à l'achat de matériel informatique)
 - o 6214€ de provisions pour risque et charges (Indemnités de Fin de Carrière), en légère augmentation/2024 du fait de l'embauche d'un nouveau collaborateur (Anthony WEBER)

Les *charges financières* sont en augmentation /2024 et s'élèvent à 1830€. Elles correspondent aux frais de découvert et DAILLY souscrits pour faire face aux versements tardifs des subventions qui génèrent d'importantes tensions de trésorerie.

Les *charges exceptionnelles* s'élèvent à 11 613€ et comprennent :

- Une écriture de 1613€ de charges relatives au loyer de la ville de Metz 2024
- Une provision de 10 000€ pour risque de versement partiel de la subvention FSE+ au titre du DLA Moselle.

Le total des charges 2025 s'élève à 420 757 € contre 370 367€ en 2024

Les produits

Les *produits d'exploitation* 2025 s'élèvent à 434 191€. Ils sont en augmentation (+ 66k€) par rapport à 2024 se décomposent comme suit :

- 12 944€ de prestation de services (diverses facturations)
- 390 658€ de subventions d'exploitation (contre 334K€ en 2024)
- 28 035 € de reprise sur provisions et transferts de charges (ASP/Adulte Relais, IJ CPAM, MUTEX)
- 1 553 € d'autres produits (cotisations)

Les *produits exceptionnels* s'élèvent à 6025€ et comprennent 6000€ de reprise de provisions pour risques sur le versement de la subvention FSE+ 2024.

Le total des produits s'élève à 440 548€.

Le compte de résultat 2025 génère **un excédent de 19 782€**. Il est proposé d'affecter le résultat 2025 au **report à nouveau**.

Bilan

Au 31 décembre 2025, le bilan s'établit à 222 061€ (contre 120 961€ en 2024) et se décompose comme suit :

A l'actif

L'actif immobilisé s'élève à 2559€ et comprend :

- Des immobilisations incorporelles qui s'élèvent à 2430€ correspondant à la souscription des licences ILO, nouvelle base de données nationale propre au pilotage du DLA
- Des immobilisations corporelles qui s'élèvent à 129€ et qui correspondent à l'amortissement des derniers investissements en matériel informatique

L'actif circulant s'élève à 217 660€ et comprend :

- Des créances qui s'élèvent à 197 625 € (subventions en attente de versement) contre 81 843€ en 2024
- Des disponibilités qui s'élèvent à 20 036€ (en baisse depuis 2022)
- Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1842€

Au passif

- Du fait de l'excédent, les fonds propres passent à – 25 208€ (contre – 44 676€ en 2024)
- Le total des provisions s'élève à 42 801€ et se décomposent comme suit :
 - o Provisions pour risques pour un montant de 13 000€ (3k€charte projetCOJEP+10k€risque FSE+)
 - o Provisions pour charges pour un montant de 29 801€ (cumulIFC)
- Réapparaît la ligne DAILLY d'un montant de 40k€ souscrite courant 2025 pour faire face aux tensions de trésorerie
- Des fonds dédiés à hauteur de 1375€ (partie de la subvention Etat pour mise en œuvre projet « rallye des associations de Borny en avril 2025)
- Les dettes s'élèvent à 204 468€. Il s'agit exclusivement de dettes d'exploitation qui se détaillent comme suit :
 - o Dettes fournisseurs pour un montant de 91 959€ :
 - o Dettes fiscales et sociales pour un montant de 56 517€
 - o Autres dettes pour un montant de 6 168€ (dont provision CAC+ loyer VDM + frais dailly)
 - o Produits constatés d'avance pour un montant de 9825€

En Synthèse

En 2025, le budget de l'association s'élève à 440 548€. Le modèle économique du COJEP se consolide dégageant un excédent de 19 782€, soit 4,4% du budget de l'association.

Il est à noter :

Aux comptes de charges :

- L'augmentation des charges de personnel qui s'explique par une augmentation des ETP

Aux comptes de produits :

- L'augmentation des subventions publiques : augmentation de la part FSE+, rétablissement du soutien de la ville fléché l'axe « participation citoyenne », obtention du label information Guid'Asso et une année complète de co-animation du dispositif Guid'Asso en Moselle
- L'augmentation des prestations de services : développement de la formation et remontée des ressources facturées sur le compte « production vendue » (facturation aux bailleurs sociaux)

Une santé financière qui reste fragile

Les excédents des exercices 2018 à 2021 avaient permis une remontée progressive des fonds propres interrompue par les déficits 2022 et 2023. Après un exercice 2024 quasi à l'équilibre, l'excédent 2025 permet de consolider les fonds propres qui restent toutefois négatifs. L'association doit poursuivre ses efforts pour hybrider son modèle et ainsi améliorer sa santé financière.

Les décalages de versement des subventions ont généré de sévères tensions de la trésorerie qui ont contraint l'association à recourir à nouveau au découvert et à une avance DAILLY.

ALCA AUDIT SAS

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Colmar

COJEP

**Siège social : 1, rue du Coëtlosquet
57000 METZ**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COJEP relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association COJEP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association COJEP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Fait à Truchtersheim, le 11 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

ALCA AUDIT

ZECH Christophe



Bilan actif

Document fin d'exercice

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311224
Capital souscrit non-appelé (I) Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles	2 430,00		2 430,00	
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil	2 430,00		2 430,00	
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles	42 508,60	42 379,19	129,41	1 074,56
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat., outil				
Autres immob. corporelles	42 508,60	42 379,19	129,41	1 074,56
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations selon mise en équi.				
Autres participations				
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières				
TOTAL II (Actif immobilisé)	44 938,60	42 379,19	2 559,41	1 074,56
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvision				
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com.				
Avances & acomptes versés/com.				
Créances	197 624,58		197 624,58	81 843,60
Clients et comptes rattachés	196 874,58		196 874,58	81 842,60
Autres créances	750,00		750,00	1,00
Capital souscrit appelé non versé				
Divers	20 035,83		20 035,83	35 565,14
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	20 035,83		20 035,83	35 565,14
Total III (Actif circulant)	217 660,41		217 660,41	117 408,74
Charges constatées d'avance (IV)	1 841,54		1 841,54	2 478,09
Charges constatées d'avance	1 841,54		1 841,54	2 478,09

Impression provisoire



COJEP
Economie Sociale
1 rue du Coëtlosquet

57000 METZ

Bilan actif

Document fin d'exercice

N° Siret 78000456000014
NAF (APE)
N° Identifiant
Période du 01/01/25
au 31/12/25
Tenue de compte : EURO

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311224
Frais d'émission d'emprunt à étaler Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembour. d'obligations (V) Primes de rembour. d'obligations				
Ecart de conversion actif (VI) Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL (I à VI)	264 440,55	42 379,19	222 061,36	120 961,39

Impression provisoire



Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311224
Capital social ou individuel Capital social ou individuel				
Primes d'émission, de fusion Primes d'émission, de fusion				
Ecart de réévaluation Ecart de réévaluation				
Réserves Réserve légale Rés. statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
Report à nouveau Report à nouveau			-45 122,16	-44 209,58
			-45 122,16	-44 209,58
Résultat de l'exercice Résultat de l'exercice			19 781,59	-912,58
			19 781,59	-912,58
Subventions d'investissement Subventions d'investissement			132,19	446,02
			132,19	446,02
Provisions réglementées Provisions réglementées				
TOTAL (I)			-25 208,38	-44 676,14
Produits émissions titres particip. Produits émissions titres particip				
Avances conditionnées Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques Provisions pour risques			13 000,00	9 000,00
			13 000,00	9 000,00
Provisions pour charges Provisions pour charges			29 801,12	23 587,02
			29 801,12	23 587,02
TOTAL (III)			42 801,12	32 587,02
Emprunts obligataires convertibles Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit Emprunts & dettes aup. étab. crédit			40 000,00	
			40 000,00	

Impression provisoire



COJEP
Economie Sociale
1 rue du Coëtlosquet

57000 METZ

Bilan passif

Document fin d'exercice

N° Siret 78000456000014
NAF (APE)
N° Identifiant
Période du 01/01/25
au 31/12/25
Tenue de compte : EURO

Détail des postes

Valeurs nettes

Au 311224

Emprunts et dettes financ. divers

Emprunts et dettes financ. divers

Fonds dédiés

Fonds dédiés

1 375,00

1 375,00

Avanc. & acptes reçus/com en cours

Av. & ac. reçus s/com. en cours

Dettes fourniss. & cptes rattachés

Dettes fourniss. & cptes rattachés

91 958,85

71 838,62

91 958,85

71 838,62

Dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et sociales

56 516,94

46 895,50

56 516,94

46 895,50

Dettes sur immo. et cptes rattachés

Dettes sur immo. & cptes rattachés

Autres dettes

Autres dettes

6 167,83

4 724,72

6 167,83

4 724,72

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance

9 825,00

8 216,67

9 825,00

8 216,67

TOTAL (IV)

204 468,62

133 050,51

Ecarts de conversion passif (V)

Ecarts de conversion passif

TOTAL GENERAL (I à V)

222 061,36

120 961,39

Impression provisoire



Détail des postes			Au 311225	Au 311224
CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
Consommation exercice /tiers			113 108,57	121 415,02
Achats matières premières				
Achats autres approvisionnements				
Variation de stocks Mat./approv.				
Autres achats et charges externes			113 108,57	121 415,02
Impôts, taxes et vers. assimilés			4 573,65	3 603,61
Impôts, taxes et vers/ assimilés			4 573,65	3 603,61
Charges du personnel			281 714,70	230 203,17
Salaires et traitements			208 046,42	172 608,52
Charges sociales			73 668,28	57 594,65
Dotations aux amortis. & provisions			7 159,25	7 130,64
Amort. sur immobilisations			945,15	1 631,70
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Amort. pour risque et charges			6 214,10	5 498,94
Autres charges			766,59	520,65
Autres charges			766,59	520,65
TOTAL I			407 322,76	362 873,09
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
CHARGES FINANCIERES (III)			1 830,53	119,51
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 830,53	119,51
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			11 613,25	7 375,00
Sur opérations de gestion			1 613,25	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amort. & provis.			10 000,00	6 000,00
Reports en fonds dédiés				1 375,00
PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)				
Partic. salariés Expansion				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				
Impôts sur les bénéfices				
Solde créditeur			19 781,59	
Bénéfice			19 781,59	
TOTAL GENERAL (CHARGES)			440 548,13	370 367,60

COJEP
Economie Sociale
1 rue du Coëtlosquet

57000 METZ

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 78000456000014
NAF (APE)
N° Identifiant
Période du 01/01/25
au 31/12/25
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité Essentials 12.11

Date de tirage 09/06/26

à 12:30:51

Page :

2

Détail des postes

Au 311225

Au 311224

PRODUITS D'EXPLOITATION

Montant net Chiffre d'affaires (A)

Ventes de marchandises

Production vendue (B&S)

13 944,81

1 000,00

13 944,81

1 000,00

Autres produits d'exploitation (B)

Production stockée

Production immobilisée

Subventions d'exploitation

Reprise /prov. & transferts charge

Autres produits

420 246,59

367 055,12

390 658,50

334 274,33

28 035,07

31 586,11

1 553,02

1 194,68

TOTAL (A+B)

434 191,40

368 055,12

QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)

Quotes parts résultat/op. comm.

PRODUITS FINANCIERS (III)

De participations

D'autres valeurs mobil. & créances

Autres intérêts et produits assim.

Reprise/provis. & transf. charges

Différ. positives de change

Prod. nets/cess. val. mobil. plac.

331,45

331,45

PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)

Sur opérations de gestion

Sur opér. de capital, cess. actifs

Sur opér. de capital, subv. d'inv.

Autres opér. de capital

Reprises/prov. & transf. de charges

6 025,28

1 399,90

25,28

600,00

799,90

6 000,00

Solde débiteur

Perte

912,58

912,58

TOTAL GENERAL (PRODUITS)

440 548,13

370 367,60

Contribution volontaire en nature

Emploi

Ressources

-18 000,00

-18 000,00

18 000,00

18 000,00



ANNEXE LEGALE DES COMPTES

1) Faits caractéristiques de l'exercice

- Durée de l'exercice : 12 Mois - clôture au 31 Décembre 2025
- Durée de l'exercice précédent : 12 Mois - clôture au 31 Décembre 2024

2) Description de l'association

Le Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire est une coordination départementale originale et spécifique à la Moselle. C'est un espace de rassemblement et d'expression des associations départementales et fédérations d'Education populaire. Elle se veut être un lieu :

- => d'expression et d'échange entre elles et/ou avec ses partenaires,
- => de création, de développement et de portage d'outils et projets visant à soutenir la vie associative et plus largement de l'Economie Sociale et Solidaire,
- => d'expérimentation de réponses collectives à des questions de société qui ne rentrent pas en concurrence avec les actions de ses propres membres.

Son activité s'articule autour de 3 objectifs:

- => Soutenir la vie associative
- => Favoriser la participation citoyenne
- => Rassembler autour de son Carrefour

Les actions phares du COJEP en 2025 :

- => pilotage du Dispositif Local d'Accompagnement de l'ESS en Moselle
- => co-animation du réseau Guid'Asso en Moselle
- => accueil, information, formation des associations
- => animation et accompagnement des Conseils Citoyens Messins
- => gestion du Fonds de Participation des Habitants Messins
- => organisation de rencontres thématiques

3) Évènements majeur de l'exercice

En complément de sa fonction de co-animateur du réseau Guid'Asso en Moselle attribuée par les services de l'Etat en 2024, le COJEP a obtenu le label "Information" Guid'Asso dans le courant de l'année 2025.



4) Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière (règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations) et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- => Continuité de l'exploitation
- => Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- => Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Ne sont mentionnés dans l'annexe que les informations à caractère significatif.



ANNEXE LEGALE DES COMPTES

5) Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

- Néant

6) Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)
L'association a retenu pour ses amortissements le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue et des usages :

- => Mobilier : 3 à 10 ans
- => Installations générales et aménagements divers : 5 ans
- => Matériel de bureau : 3 ans
- => Matériel informatique : 3 ans

IMMOBILISATIONS (En valeur brut)				
	<u>DEBUT EXERCICE</u>	<u>ACQUISITION</u>	<u>DIMINUTIONS</u>	<u>FIN D'EXERCICE</u>
Immo. incorporelles		2430		2430
Immo. corporelles	42 510	-	-	42 510
Mat. de transport	16 755			16 755
Mat. de Bureau & Informatique	24 174			24 174
Mobilier	1 581			1 581
				-
Immo. Financières				-
TOTAL	42 510	2 430	-	44 940



ANNEXE LEGALE DES COMPTES

AMORTISSEMENTS				
	<u>DEBUT EXERCICE</u>	<u>DOTATIONS</u>	<u>SORTIE DE L'ACTIF</u>	<u>FIN D'EXERCICE</u>
Immo. incorporelles				0
Immo. corporelles	41 435	945	-	42 380
Amort. Mat transport	16 755			16 755
Amort. Mat. de Bureau & info	23 099	945		24 044
Amort. Mobilier	1 581			1 581
				-
Immo. Financières				-
TOTAL	41 435	945	-	42 380

7) Créances et dettes à la clôture de l'exercice

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Toutes les créances sont d'échéances inférieures à un an.

Toutes les dettes sont d'échéances inférieures à un an.

CREANCES			
	<u>Montant Brut</u>	<u>Echeances -1ans</u>	<u>Echeances +1ans</u>
Créances	197 625	197 625	-
TOTAL	197 625	197 625	-

DETTES			
	<u>Montant Brut</u>	<u>Echeances -1ans</u>	<u>Echeances +1ans</u>
Dettes fournisseurs	26 943	26 943	-
Dettes fiscales et sociales	56 517	56 517	-
TOTAL	83 460	83 460	-



ANNEXE LEGALE DES COMPTES

8) Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice

Produits à recevoir	Montant
Crediteurs divers	750,00
Subventions à recevoir	-
TOTAL des produits à recevoir	750,00

Charges à payer	Montant
Factures non parvenues (408)	65 015
Charges à payer (4686)	6 168
TOTAL des charges à payer	71 183

Produits Constatés d'Avance	Montant
PCA (487000)	9 825
TOTAL des produits constatés d'avances	9 825

Charges Constatés d'avances	Montant
CCA (486000)	1 842
TOTAL des charges constatés d'avances	1 842

9) Détail des fonds dédiés

Libellés	Montant
TOTAL fonds dédiés	-



ANNEXE LEGALE DES COMPTES

10) Valorisation des contributions volontaires :

- Un bénévolat valorisé pour un montant de 18 000€

11) Autres éléments significatifs

- Néant



ALCA AUDIT SAS

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Colmar

COJEP

Siège social : 1, rue du Coëtlosquet
57000 METZ

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R. 612.5 du Code de Commerce.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur l'utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il ne nous a été donné d'aucune convention à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en l'application de l'article L 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Truchtersheim, le 11 juin 2026
Le Commissaire aux comptes

ALCA AUDIT

ZECH Christophe

ALCA AUDIT
1A rue du Kochersberg
67370 TRUCHTERSHEIM

SAS au capital de 1 000 € - RCS STRASBOURG 814 292 652
Siège social : 1A, rue du Kochersberg 67370 TRUCHTERSHEIM
Tél : 03.88.25.39.19 – Fax : 03.88.51.43.37 – Mail : czech@alcaexpert.com
APE : 6920Z – N° TVA intracommunautaire : FR 92 814292652

